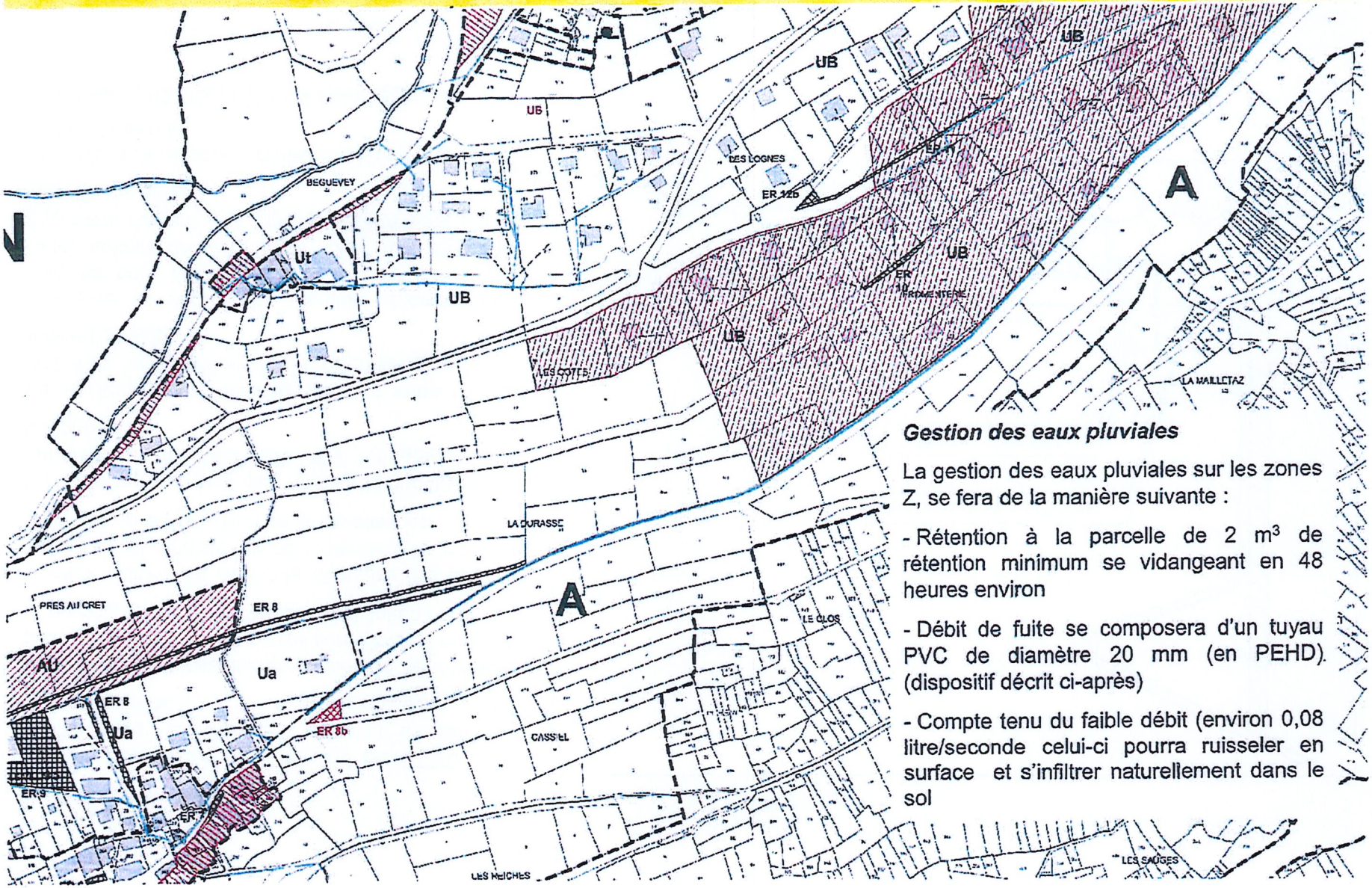
REVISION DU PLU – ZONE Z

SECTEUR MARIET



Gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales sur les zones Z, se fera de la manière suivante :

- Rétention à la parcelle de 2 m³ de rétention minimum se vidangeant en 48 heures environ

- Débit de fuite se composera d'un tuyau PVC de diamètre 20 mm (en PEHD) (dispositif décrit ci-après)

- Compte tenu du faible débit (environ 0,08 litre/seconde celui-ci pourra ruisseler en surface et s'infiltrer naturellement dans le sol

REVISION DU PLU – ZONE

COUPE DE PRINCIPE DE LA RETENTION

La cuve de rétention

Celle-ci peut être en béton ou en PEHD d'un minimum de stockage de 2 m³ avec un débit de fuite de 0,08 l/s. /100 m² de toiture

Un filtre est nécessaire en amont de la rétention pour éviter toute matière grossière (feuille, mousse ...) susceptible de boucher la canalisation de fuite.

L'orifice calibré est de faible diamètre (20 mm), il est impératif d'entretenir correctement, le filtre en amont et de vérifier l'état de la canalisation.

La rétention ne peut pas servir de stockage, la canalisation de fuite doit être en aucun cas bouchée.

Le stockage pour l'arrosage ou tout autre usage, doit être indépendant de la rétention, les 2 m³ doivent se vider.

Les eaux en sorties de rétention peuvent être utilisées pour l'arrosage, infiltré dans le sol par l'intermédiaire de fossé ou de drain, mais en aucun cas, elles doivent être rejetées directement sur la parcelle du voisin.

Les puits perdus sont à proscrire compte tenu de la nature du terrain.

L'infiltration doit s'effectuer en surface.

